

1796 - Acte de décès de Alexis Bertrand DUBOIS à Saint-Servan
(AD35 vue N° 4 / 72)

http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/ark:/49933/thtqjq2bxptz/187601/4

Transcription

Aujourd'hui 7 vendémiaire an 5¹ de la République, aux 4 heures de relevée² devant moi Mathurin GUIBERT fils, officier municipal et public de la commune de Saint-Servan Département d'Ille et Vilaine et le premier de ce mois pour dresser les actes destinés à constater l'état civil des citoyens, est comparu dans la maison commune Jean Joseph PHILAUT juge de paix du canton de Saint-Servan y demeurant sur xxx, lequel assisté de Alexandre LACROIX cordonnier âgé de 63 ans et de Pierre BURGAUT aussi cordonnier âgé de 34 ans demeurant séparément en cette commune, lequel m'a déclaré qu'ayant été instruit par la rumeur publique que le citoyen Alexis Bertrand DUBOIS né en la commune de Saint-Malo et domicilié de cette commune âgé de 52 ans, négociant, fils d'Alexis Guillaume et de Jeanne GAILLARD son épouse, avait été assassiné en sa demeure au bas de la rue du Tertre, il s'était transporté sur le lieu et y avait rédigé le procès verbal dont la teneur suit.

*Extrait du procès verbal du juge de paix de Saint-Servan rapporté à l'occasion de la mort violente du citoyen Alexis Bertrand DUBOIS dit **Miquelon** :*

Le 7 vendémiaire an 5 de la République Française, nous, Jean Joseph PHILAUT juge de paix et officier de police judiciaire du canton de Saint - Servan, instruit par la rumeur publique que le citoyen Alexis Bertrand DUBOIS avait été assassiné en sa demeure au bas de la rue du Tertre de cette commune, nous y sommes transporté.

(...) résultent que le dit DUBOIS est mort de mort violente et qu'il a été tué de coups de poignards ou autres instruments capables de pareils effets. En conséquence et attendu que la cause de sa mort est connue et que toutes autres recherches à cet égard seraient inutiles, avons déclaré que rien ne s'opposait à ce que le corps ne fut inhumé suivant les formes ordinaires.

Pour extrait conforme à la minute signé PHILAUT

D'après la lecture du procès verbal qu'Alexandre LACROIX et Pierre BURGAUT ont déclaré conforme à la vérité, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que j'ai signé avec Alexandre LACROIX, Pierre BURGAUT et Jean Joseph PHILAUT juge de paix.

Signatures

1 28 septembre 1796

2 De l'après-midi

Commentaires

Il s'agit ici de l'assassinat d'Alexis Bertand Dubois, né le 27 juillet 1743 à Saint-Servan. Il est le fils d'Alexis Guillaume Dubois et de Jeanne Gaillard.

Alexis Guillaume (appelé souvent « *Dubois l'aîné* ») est le frère de Claude Dubois (dit « *Le Jeune* »). Ce dernier étant le père de Benjamin Dubois³, Alexis Bertrand et Benjamin sont donc cousins germains.

Dans la nombreuse famille des Dubois, Alexis Bertrand est le plus souvent surnommé « *Miquelon* » parce qu'il a réalisé l'essentiel de son activité professionnelle⁴ à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le 18 juillet 1771 il avait épousé à Saint-Pierre-et-Miquelon Marguerite Lagroix, une Miquelonnaise née à ... Louisbourg (Nouvelle Ecosse).

Il devient l'acquéreur à Saint-Servan d'une magnifique demeure qu'il appellera « *Le Valmarin* »⁵, sans doute pour faire écho (par jalousie ou par clin d'oeil) à la propriété de son cousin Benjamin Dubois « *Le Montmarin* »⁶.

Cet acte est original dans la mesure où il est plus une autorisation d'inhumer qu'un acte de décès « classique ».

Il semble qu'il ait été assassiné par son barbier. Nous n'avons pas encore retrouvé les traces judiciaires de cet assassinat.

Le repérage aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, la transcription et les commentaires sont de Gérard JOLIVET

3 Voir notre article dans la page « articles » de notre site internet : <http://www.geneabretagne.org/articles.php>

4 Propriétaire à Saint-Pierre-et-Miquelon de concessions tournées vers la pêche et la commercialisation de la morue.

5 Devenue un hôtel depuis les années 1980.

6 Gilles FOUCQUERON : « *Saint-Malo 2000 ans d'histoire* », Foucqueron, 1999, p. 530 ;